

# Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

MISE A JOUR ADMINISTRATIVE ET AUGMENTATION  
DE TONNAGES

Site SECAF-CHAMFRAY, Vougy (42)

## 2. Dossier technique

Juillet 2023



Système de  
management  
ISO 14001:2015

www.tuv.com  
ID 9105081792



115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy  
Tél. 04 77 60 07 73

accueil@secaf-chamfray.com • www.secaf-chamfray.com

SARL au capital de 16 200 € • Siège social : 115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy • RCS Roanne 350 458 667

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>6</b>
2.1.	Implantation générale .....	7
2.2.	Accès au site .....	8
<b>3.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION.....</b>	<b>9</b>
3.1.	Horaires de fonctionnement .....	10
3.2.	Fonctionnement de l'installation .....	10
3.2.1.	Accueil.....	10
3.2.2.	Locaux sociaux et administratifs .....	11
3.3.	Moyens humains et matériels .....	11
3.3.1.	Moyens humains .....	11
3.3.2.	Moyens matériels .....	12
3.4.	Circulation sur le site.....	13
3.5.	Réseaux d'alimentation.....	15
3.5.1.	Electricité.....	15
3.5.2.	Téléphone .....	15
3.5.3.	Eclairage .....	15
3.5.4.	Alimentation en Eau Potable (AEP) .....	16
3.6.	Moyens d'intervention en cas d'incident et d'accident.....	16
<b>4.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ZONES TECHNIQUES.....</b>	<b>17</b>
4.1.	Déchèterie .....	18
4.1.1.	Pesée et contrôle de la radioactivité .....	18
4.1.2.	Enregistrement des apports.....	18
4.1.3.	Dépôt .....	18
4.1.4.	Déclassement, le cas échéant.....	20
4.2.	Activité de regroupement, transit, tri.....	20
4.3.	Autres activités .....	21
4.3.1.	Presse à balle.....	21
4.3.2.	Stockage matériels roulants .....	21

---

4.3.3.	Station de carburant .....	22
<b>5.</b>	<b>GESTION DES EFFLUENTS .....</b>	<b>23</b>
5.1.	Gestion des odeurs, poussières et envols.....	24
5.2.	Gestion des eaux.....	24
5.2.1.	Gestion des eaux usées .....	25
5.2.2.	Gestion des eaux pluviales de toitures .....	26
5.2.3.	Gestion des eaux pluviales de voiries.....	26
5.2.4.	Gestion des eaux incendies.....	26
5.2.5.	Dimensionnement de la rétention des eaux incendie .....	27
5.2.6.	Contrôle des équipements de gestion des eaux .....	29
<b>6.</b>	<b>CONTROLES ET SURVEILLANCES DU SITE .....</b>	<b>31</b>
6.1.	Généralités .....	32
6.2.	Contrôle d'entrée .....	32
6.2.1.	Accès, clôture et portails .....	32
6.2.2.	Admission préalable des déchets .....	32
6.3.	Contrôle de l'exploitation.....	33
6.3.1.	Journal de bord .....	33
6.3.2.	Carnet d'entretien et de maintenance des installations.....	33
6.3.3.	Contrôles réglementaires.....	33
6.3.4.	Rapport annuel d'exploitation .....	34
6.4.	Moyens mis en œuvre pour l'exploitation .....	35
6.4.1.	Formation .....	35
6.4.2.	Moyens matériels .....	35
6.4.3.	Sécurité du site.....	35

## 1. Introduction



Le présent document correspond à la « Pièce n°2 – Dossier Technique » du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Ce dernier détaille les éléments techniques du projet (aménagements, équipements, matériels, procédures d'exploitation et opérations de contrôle...) nécessaires au bon fonctionnement des installations.

La lecture du dossier technique est complémentaire à la « pièce n°3 – Etude d'incidence ».

Le dossier technique présente les options techniques importantes retenues pour la réalisation et l'exploitation du projet. Celles-ci sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se réfèrent aux dispositions issues de l'état actuel de l'art.

Les éléments graphiques du dossier technique, notamment les plans, exposent les principes qui sont respectés et mis en application sur ce site.

Pour rappel, la société SECAF-CHAMFRAY, filiale du groupe BRANGEON, exploite un site de gestion des déchets sur la commune de Vougy, à environ 10 km de Roanne, dans le département de la Loire (42).

Les activités de la société SECAF-CHAMFRAY sont principalement :

- › La collecte des déchets ménagers ;
- › La collecte des points d'apport volontaire ;
- › Le transport de déchets issus de déchèteries communales et des industriels ;
- › La déchetterie professionnelle de Vougy ;
- › Le tri et la valorisation des déchets des collectivités et des industriels.

Le site de Vougy, également siège social de la société, est actuellement classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le seuil de la déclaration, et regroupe les activités suivantes :

- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets non dangereux ;
- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets dangereux ;
- › Transit, regroupement ou tri de papiers/cartons, plastiques, bois ;
- › Transit, regroupement ou tri de verre ;
- › Transit, regroupement ou tri de déchets ultimes, déchets verts, DIB... ;
- › Traitement de déchets non dangereux ;
- › Stockage de bois ou de matériaux combustibles ;
- › Broyage, concassage, criblage... des substances végétales et tous produits organiques naturels.

La société SECAF-CHAMFRAY souhaite aujourd'hui réaliser une mise à jour administrative de son autorisation et faire évoluer ses activités et notamment la capacité de déchets dangereux et non dangereux réceptionnés sur site, ce amènera à classer l'activité sous le seuil de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

**Le présent dossier a donc pour objet de solliciter auprès du Préfet de la Loire l'autorisation d'exploiter le site de Vougy selon les conditions présentées ci-après.**

## 2. *Présentation du site*



## 2.1. Implantation générale

Le site du projet est localisé sur la commune de Vougy, dans le département de la Loire (42). Il se situe au sud de la ville, à proximité de Roanne.

L'adresse du site est la suivante :

115 Chemin des Grépilles  
42 720 VOUGY

L'emprise globale du site couvre une superficie de 15 013 m<sup>2</sup> et est localisé sur les parcelles suivantes :

*Tableau 1. Parcelles cadastrales du site SECAF-CHAMFRAY*

N° de Parcelle	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	Superficie appartement au site (m <sup>2</sup> )
C1480	8 029	8 029
C1487	2 760	2 760
C1488	2 225	2 225
C1489	738	738
C1490	1 261	1 261
Total site		15 013 m <sup>2</sup>

## 2.2. Accès au site

L'entrée sur le site se fait depuis la départementale D17 puis le chemin « Les Grépilles ».

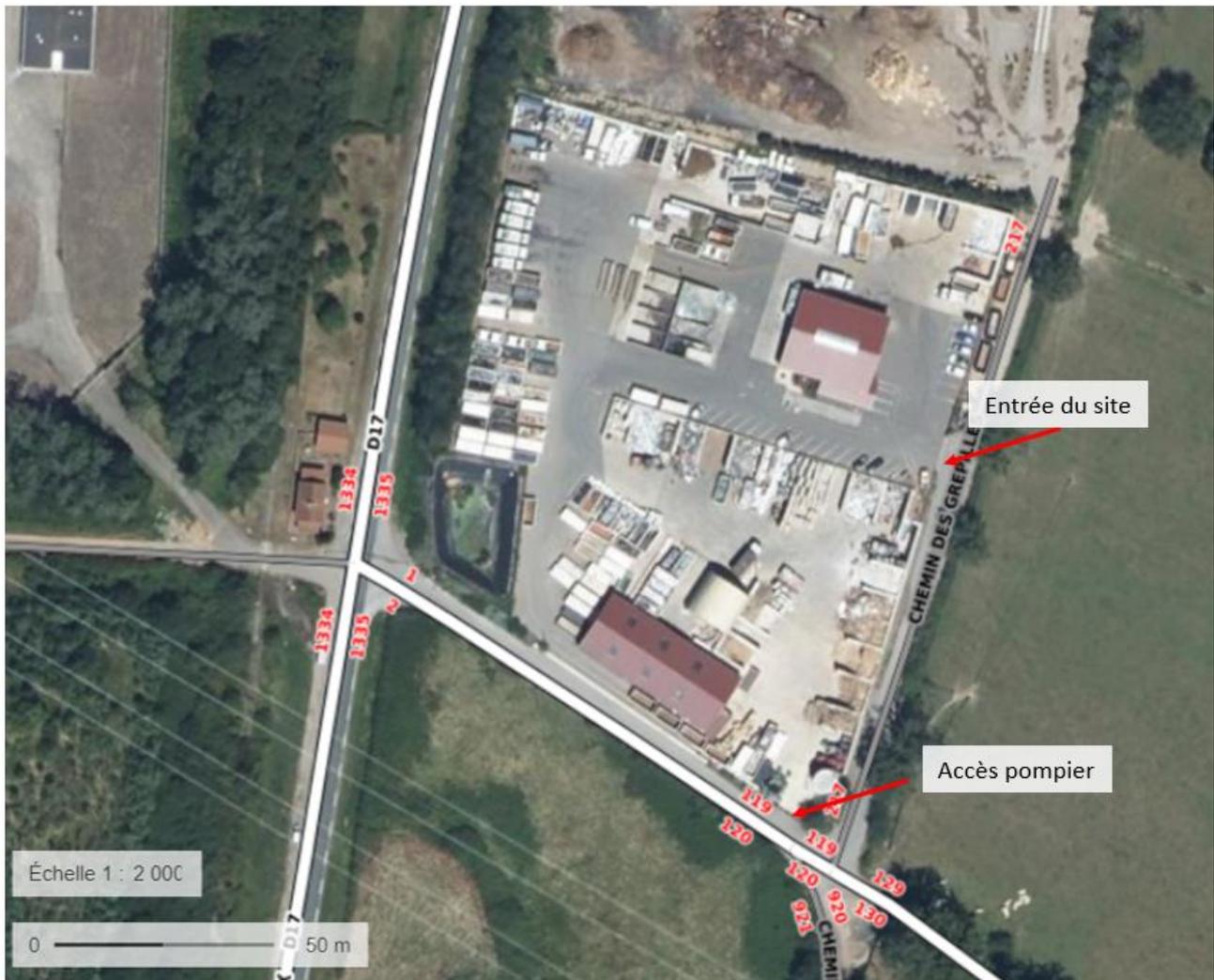


Figure 1. Plan d'accès à la déchèterie (source : Géoportail)

### 3. Fonctionnement de l'installation



Le plan d'ensemble du site comprenant les réseaux est présenté en annexe 3.

### 3.1. Horaires de fonctionnement

Le site est ouvert aux horaires suivants :

- › Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- › Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le site est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

### 3.2. Fonctionnement de l'installation

#### 3.2.1. Accueil

L'accès au site se fait par un portail en entrée permettant de maintenir l'accès fermé en dehors des périodes d'ouverture du site. L'ensemble du site est entièrement clôturé et sous vidéo-surveillance.

Un panneau en entrée de site indique les éléments suivants :

- › Nom du site, de l'exploitant et du propriétaire déléguant ;
- › Heures d'ouverture ;
- › La nature des activités ;
- › Les déchets acceptés ;
- › Les déchets refusés ;
- › La vitesse de circulation réglementaire sur le site.



Figure 2 : Panneaux informatifs situés en entrée de site

Une fois le portail d'accès franchi, les voiries sont de type voirie lourde. Les véhicules peuvent stationner sur le parking prévu pour accéder aux zones d'exploitation.

Les usagers du site accèdent aux zones de dépôt/chargement en passant par le pont bascule situé à l'entrée du site, à proximité immédiate du bâtiment d'exploitation. Le plan masse est présenté dans la suite du présent dossier.



*Figure 3. Photographies du pont bascule et du bâtiment d'exploitation*

### 3.2.2. **Locaux sociaux et administratifs**

Les locaux sociaux et administratifs :

- > Des bureaux ;
- > Une salle de réunion ;
- > Une salle de repos ;
- > Des vestiaires et sanitaires ;
- > Un local technique.

### 3.3. **Moyens humains et matériels**

#### 3.3.1. **Moyens humains**

La société SECAF-CHAMFRAY emploie 53 salariés au 1<sup>er</sup> juin 2023 :

- > 4 opérateurs sur site ;
- > 1 agent d'accueil sur site ;
- > 8 conducteurs pour le transport de déchets ;
- > 1 agent mécanicien ;
- > 4 cadres pour la gestion de la société ;

- › 1 commercial ;
- › 3 équipiers de collecte.
- › 1 opérateur de site
- › 30 conducteurs de BOM.

### 3.3.2. *Moyens matériels*

La société SECAF-CHAMFRAY dispose actuellement des moyens matériels suivants :

- › 4 camions amplirolls ;
- › 2 camions amplirolls à grue ;
- › 6 remorques ;
- › 1 FMA de 97 m<sup>3</sup> ;
- › 15 bennes à ordures ménagères de différentes capacités (de 16 m<sup>3</sup> à 21 m<sup>3</sup>) ;
- › 1 benne à ordures ménagères de 4 m<sup>3</sup> ;
- › 400 bennes mises en location dans différentes déchèteries et entreprises ;
- › 200 ecobacs de 2,5 à 10 m<sup>3</sup> en location dans différentes entreprises ;
- › 25 supports à roulettes pour les ecobacs afin de faciliter le tri à la source des professionnels ;
- › 1 presse à balle.

L'exploitation du site SECAF-CHAMFRAY de Vougy nécessite en particulier les engins et équipements suivants :

- › Presse à balle ;
- › Chariot avec pince à balle ;
- › Pelle à grappin ;
- › Chariot télescopique.

La société SECAF-CHAMFRAY est également en cours d'investissement d'une machine pour démanteler les fenêtres et une machine pour le recyclage du polystyrène.

L'ensemble de ces engins et équipements sont conformes aux dispositions et exigences des directives européennes et aux législations nationales s'appliquant aux véhicules d'exploitation en vigueur.

### 3.4. Circulation sur le site

Le parking pour les véhicules légers (personnel et visiteurs) est situé sur la gauche, à l'entrée du site. Un accès piéton permet de rejoindre les bâtiments d'exploitation.

Ainsi, la circulation sur le site est exclusivement réservée pour le déchargement et le chargement des déchets.

La circulation des piétons a été établie de façon à limiter les traversées de voies d'évolution des véhicules et engins d'exploitation. Les trajets depuis les aires de stationnement des véhicules légers jusqu'aux bâtiments d'exploitation sont donc sécurisés.

Les panneaux de signalisation aux abords de l'installation, des bâtiments et des équipements signalent les dangers, interdictions et vitesses limites (20 km/h).

Parmi les différents flux de véhicules sur le site, on distingue :

- › Les véhicules des intervenants ;
- › Les véhicules dédiés à la collecte des OMr (matin & soir uniquement) ;
- › Les camions remorques dédiés au transport des bennes des déchetteries ou des industriels ;
- › Les camions FMA dédiés à l'activité de transit, regroupement, tri ;
- › Les véhicules de professionnels d'apport de déchets pour la déchèterie ;
- › Les engins internes à l'exploitation du site.

Les opérateurs de transport de déchets (apports et enlèvements des déchets) et les véhicules légers (camionnettes des professionnels) empruntent la même entrée et la même sortie.

Le plan de circulation est présenté ci-dessous.



### 3.5. Réseaux d'alimentation

Le fonctionnement du site (accueil, zones techniques) nécessite les raccordements aux différents réseaux, parmi lesquels :

- › Le réseau électrique pour l'alimentation du pont-bascule, de la presse à balles, du portail et des bâtiments d'exploitation du site ;
- › Le réseau d'éclairage ;
- › Le réseau téléphonique pour les appels d'urgence et les communications vers l'extérieur ;
- › L'alimentation en eau potable.

Conformément à la réglementation relative aux ICPE, l'installation est équipée de moyens de communication efficaces avec l'extérieur afin de permettre les appels aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

#### 3.5.1. *Electricité*

L'installation actuelle est déjà pourvue de raccordements électriques. La puissance souscrite sur le site est de 105 kW (tarif C4, anciennement tarif jaune).

Le réseau électrique est adapté aux besoins du site et dessert l'ensemble des bâtiments pour le chauffage et l'éclairage.

Certains équipements spécifiques ont besoin d'une alimentation électrique :

- › Le pont bascule ;
- › Les portails automatiques ;
- › Les locaux techniques ;
- › La presse à balle.

#### 3.5.2. *Téléphone*

Le site bénéficie du raccordement au réseau téléphonique commuté (RTC) d'ores et déjà utilisé. Ce réseau contribue aux appels d'urgence et aux communications vers l'extérieur.

#### 3.5.3. *Eclairage*

L'ensemble du site bénéficie d'un réseau d'éclairage permettant d'éclairer les voies de circulation et de conserver une luminosité correcte lorsque la lumière naturelle est insuffisante (programmation par horloge et capteur de luminosité coupés à 20h).

#### 3.5.4. **Alimentation en Eau Potable (AEP)**

L'exploitation est raccordée au réseau public d'eau potable. Il est équipé d'un disconnecteur empêchant tout retour vers ce dernier.

Les prélèvements se font sur le réseau d'eau potable public pour le bâtiment d'exploitation (sanitaires, consommation du personnel, nettoyage des locaux...).

Les eaux pluviales propres de toitures sont collectées et stockées dans deux cuves de 5 m<sup>3</sup> unitaire et permettent l'alimentation en eau de l'aire de lavage ainsi que le remplissage de la réserve d'eau incendie (remise à niveau de la cuve).

### 3.6. **Moyens d'intervention en cas d'incident et d'accident**

Conformément à la réglementation, l'installation doit être équipée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques.

Les moyens internes consistent en des extincteurs placés à différents endroits du site ainsi qu'une réserve incendie de 180 m<sup>3</sup> permettant un débit de 60m<sup>3</sup>/h pendant deux heures. A l'heure actuelle, la société SECAF-CHAMFRAY dispose sur son site d'une réserve aérienne en cuve d'un volume de 120 m<sup>3</sup>. Cette réserve sera complétée par une réserve de 60 m<sup>3</sup> (citerne ou bache souple incendie sur le site).

Les moyens d'interventions présents sur site sont des extincteurs et la réserve d'inertes (étouffement départ de feu).

## 4. *Fonctionnement des zones techniques*



## 4.1. Déchèterie

### 4.1.1. *Pesée et contrôle de la radioactivité*

La prise en charge des déchets réceptionnés dans le cadre de l'activité de déchèterie professionnelle débute par un passage sur le pont-bascule situé à l'entrée du site.

Il n'existe actuellement pas de portique de détection de radioactivité sur le site. Un agent se charge de contrôler les déchets grâce à un radiamètre.

Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer un portique de détection de radioactivité au niveau du pont-bascule.

### 4.1.2. *Enregistrement des apports*

L'exploitant tient à jour un registre des apports mentionnant le nom et l'adresse, la nature et le volume des déchets apportés, grâce à un logiciel de gestion des entrées – sorties (Ecorec). Ce registre assure la traçabilité des apports et sert également à la facturation (ou la rémunération) des apports.

Un bordereau de suivi des déchets dangereux pour les déchets dangereux est établi sur trackdéchets.

Les usagers ont accès à la plateforme « monespace » pour le suivi dématérialisé de la traçabilité de leurs déchets (Bons de pesée, registre des déchets, attestations...).

### 4.1.3. *Dépôt*

Les usagers se dirigent ensuite vers les cases correspondantes et déchargent leurs déchets.

Les déchargements sont réalisés sous le contrôle des opérateurs du site afin de vérifier d'une part la conformité des déchets réceptionnés et d'autre part de garantir une bonne qualité de tri.

### Déchets dangereux

Dans le cadre du projet, un magasin modulaire sera implanté au nord-ouest du site. L'ossature du magasin sera constituée de conteneurs métalliques à rayonnages standards sur trois niveaux adaptés au stockage des DIS.



*Figure 5. Exemple d'un magasin modulaire*

Le personnel d'exploitation réceptionnera automatiquement les déchets dangereux et procédera ensuite à la mise en stock de ces déchets dans les contenants adéquats dans le magasin modulaire. Afin de garantir la collecte des effluents, les conteneurs de stockage sont équipés de rétention.

### **Déchets d'amiante**

Les déchets d'amiante seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site de SECAF-CHAMFRAY :

- › En big bag fermé ;
- › En body benne amiante fermée ;
- › Sur palette filmée.

Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.

### **Les déchets d'amiante non conditionnés ne sont pas acceptés sur le site.**

Cette procédure permet le dépôt des déchets en toute sécurité pour les usagers et le personnel du site.

*Tableau 2. Récapitulatif des quantités de déchets dangereux collectées sur le site de Vougy*

Type de déchets dangereux	Quantité (tonnes)
Amiante	30
Batteries	2
Autres	17
<b>Total</b>	<b>49</b>

#### 4.1.4. **Déclassement, le cas échéant**

Lorsqu'un agent constate une non-conformité par rapport au contrat passé avec le client, les déchets sont déclassés. La procédure en place permet la prise immédiate de photographies et la création d'une fiche de non-conformité. Les informations relatives au tri ou, selon la gravité de la non-conformité, au déclassé de la livraison, sont transmises immédiatement au client.

Les non-conformités sont tracées via le logiciel « monespace » qui permet aux clients d'être informés des motifs du déclassé de sa benne.

La société SECAF-CHAMFRAY se charge ensuite de la redirection des déchets autorisés sur le site vers les cases de stockage adaptées. Aucuns déchets dangereux ne sont admis sur le site si ces derniers ne sont pas créés sur Trackdéchets.

En cas de livraison de déchets interdits, la livraison est refusée. En accord avec le client, les déchets non-conformes lui sont soit retournés soit envoyés vers un exutoire adapté.

## 4.2. **Activité de regroupement, transit, tri**

En plus de son activité de déchèterie professionnelle, SECAF-CHAMFRAY fournit des bennes ou ecobacs à ses clients et en assure la collecte pour les déchets suivants :

- › Déchets de bois, papier, carton, plastique ;
- › Déchets verts et déchets ultimes ;
- › Déchets de ferrailles et métaux ;
- › Déchets dangereux ;
- › Déchets de verre ;
- › Déchets inertes et minéraux.

Dans le cas où les déchets sont déjà triés, ces derniers sont collectés puis directement dirigés dans les cases de stockage correspondantes. Lorsque les déchets ne sont pas correctement triés, ils sont collectés puis déposés sur une zone de tri présente sur le site puis triés manuellement au télescopique ou à la main avant d'être dirigés vers les cases de stockage correspondantes.

Les déchets issus de l'activité de transit, regroupement, tri et ceux issus de l'activité de déchèterie professionnelle sont stockés au sein des mêmes cases de stockage.

Le site de Vougy dispose, en lien avec cette activité, d'un stockage de bennes vides.

### 4.3. **Autres activités**

#### 4.3.1. **Presse à balle**

Afin d'optimiser les évacuations, le site dispose d'une presse à balle pour les déchets suivants :

- › Plastiques étirables et durs ;
- › Laine de verre ;
- › Papier ;
- › Carton.



*Figure 6. Photographie de la presse à balle*

#### 4.3.2. **Stockage matériels roulants**

SECAF-CHAMFRAY dispose également d'une activité de collecte de déchets. Le site de Vougy dispose ainsi d'une aire de stationnement des véhicules de collecte :

- › 16 bennes à ordures ménagères ;
- › 6 amplirolls ;
- › 1 FMA.

**Il n'y a pas de transit ou de réception d'OMr sur le site de Vougy.** Les véhicules stationnés sur site sont maintenus propres grâce à l'aire de lavage située à proximité de l'entrée du site.

#### 4.3.3. *Station de carburant*

Le site SECAF-CHAMFRAY dispose d'une station carburant disposant de quatre cuves à double enveloppe avec détecteur de fuite de capacité respective :

- › De biocarburant de 40 m<sup>3</sup>, pour l'alimentation des BOM ;
- › De gazole de 15 m<sup>3</sup>, pour l'alimentation des autres camions ;
- › De GNR de 2 000 L, pour l'alimentation des engins du site ;
- › De AdBlue de 2 500 L, pour mélange avec le biocarburant et le gazole.

La station est située à l'arrière du bâtiment d'exploitation.



*Figure 7. Photographie de la cuve biocarburant*

Le volume annuel de carburant liquide distribué sera d'environ 450 m<sup>3</sup>.

Les agents du site se servent eux-mêmes à la cuve et un prestataire extérieur vient pour leur remplissage lorsque cela s'avère nécessaire. Le système est équipé de 2 badges programmés, un pour le conducteur du véhicule concerné et un pour le véhicule.

## 5. *Gestion des effluents*



## 5.1. **Gestion des odeurs, poussières et envols**

Les déchets n'ont pas vocation à rester sur la déchèterie et sont rapidement évacués vers des centres de traitement dédiés ; de fait ils n'ont pas le temps de générer des odeurs. De plus, aucun déchet fermentescible n'est réceptionné sur site.

Les clôtures installées sur toute la périphérie du site permettent de contenir au sein du site les déchets qui pourraient s'envoler. Les cases DIB et déchets légers disposent également de grillage anti-envol. Les agents d'exploitation effectuent régulièrement des rondes autour du site pour s'assurer qu'il n'y a pas d'envols de déchets en dehors du site, y compris sur la départementale.

Tous les camions transportant les déchets doivent être bâchés ou équipés d'un filet afin d'empêcher l'envol pendant le transport.

Les déchets sont placés sous bâtiment, en cases extérieures (murs sur 3 côtés) ou en bennes ce qui permet également de limiter les envols sur le site.

Enfin le site est nettoyé autant que de besoin afin de le conserver en bon état de propreté.

Afin de limiter les envols, des mesures sont déjà en place, à savoir :

- › La circulation est limitée à 20 km/h sur le site ;
- › Les voies de circulation sont conçues en revêtement imperméable ;
- › Les bennes contenant des déchets volatils sont bâchées ;
- › Les voies de circulation et zones de stationnement sont entretenues et nettoyées dès que nécessaire par l'exploitant.

L'impact de l'installation en termes d'envols est détaillé dans l'étude d'incidence.

## 5.2. **Gestion des eaux**

La gestion des eaux sur le site est de type séparatif : les eaux usées, les eaux de toiture, les eaux de voiries et les eaux incendie sont collectées et traitées séparément.

Les aménagements qui seront réalisés dans le cadre du projet n'auront pas d'incidence sur le sens d'écoulement des eaux par rapport à l'état actuel.

Le schéma de gestion des eaux pluviales est présenté ci-dessous.

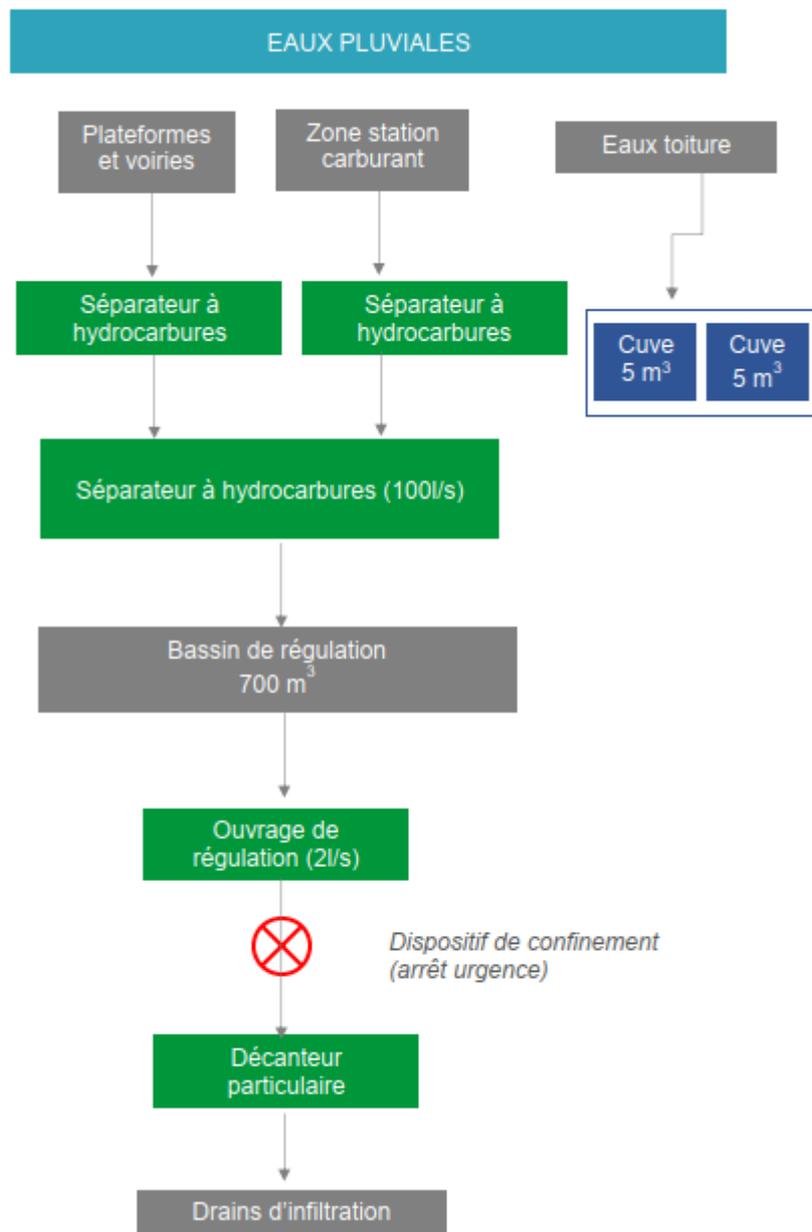


Figure 8. Schéma du processus de gestion des eaux pluviales

### 5.2.1. Gestion des eaux usées

Les eaux usées issues des locaux sociaux sont directement collectées dans la micro-station d'épuration gérée par la société SECAF-CHAMFRAY. Cette dernière se situe entre le pont bascule et le bâtiment d'exploitation.

La micro-station est curée tous les ans par un organisme agréé.

### 5.2.2. *Gestion des eaux pluviales de toitures*

Les eaux pluviales de toitures sont collectées puis stockées dans deux cuves de 5 m<sup>3</sup> unitaire avant d'être réutilisées pour le nettoyage des bennes et engins et la remise à niveau de la réserve d'eau incendie.

### 5.2.3. *Gestion des eaux pluviales de voiries*

L'ensemble des zones de stockage de déchets, des voies de circulation ainsi que des parkings sont imperméables (dalle béton).

Toutes les eaux pluviales de voiries sont collectées puis dirigées dans un bassin tampon étanche de 700 m<sup>3</sup> (géomembrane PEHD) après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

En sortie du bassin, les eaux passent dans un ouvrage de régulation de 2 l/s puis par un décanteur particulière avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.

Les eaux pluviales ruisselant au niveau de la station carburant sont collectées puis dirigées vers le bassin tampon étanche après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

### 5.2.4. *Gestion des eaux incendies*

Une réserve incendie de 180 m<sup>3</sup> est située au sud-est du site<sup>1</sup>, à proximité immédiate de l'accès pompier.



*Figure 9. Réserve d'eau incendie*

<sup>1</sup> Pour rappel, A l'heure actuelle, la société SECAF-CHAMFRAY dispose sur son site d'une réserve aérienne en cuve d'un volume de 120 m<sup>3</sup>. Cette réserve sera complétée par une réserve de 60 m<sup>3</sup> (citerne ou bâche souple incendie sur le site).

En cas d'incendie, la rétention des eaux d'extinction d'incendie se fait dans le bassin tampon étanche de 700 m<sup>3</sup>. Une vanne de confinement en sortie de bassin est actionnée pour empêcher le rejet de ces eaux en cas de sinistre ou pollution.



*Figure 10. Bassin de rétention des eaux*

En fonction des résultats d'analyses des eaux, ces dernières sont soit rejetées au milieu naturel par infiltration soit pompées puis traitées par une entreprise agréée.

#### 5.2.5. **Dimensionnement de la rétention des eaux incendie**

En se basant sur la règle D9 (guide pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie) les besoins pour les secours extérieurs sont calculés dans le tableau en page suivante en considérant les surfaces de références ci-après :

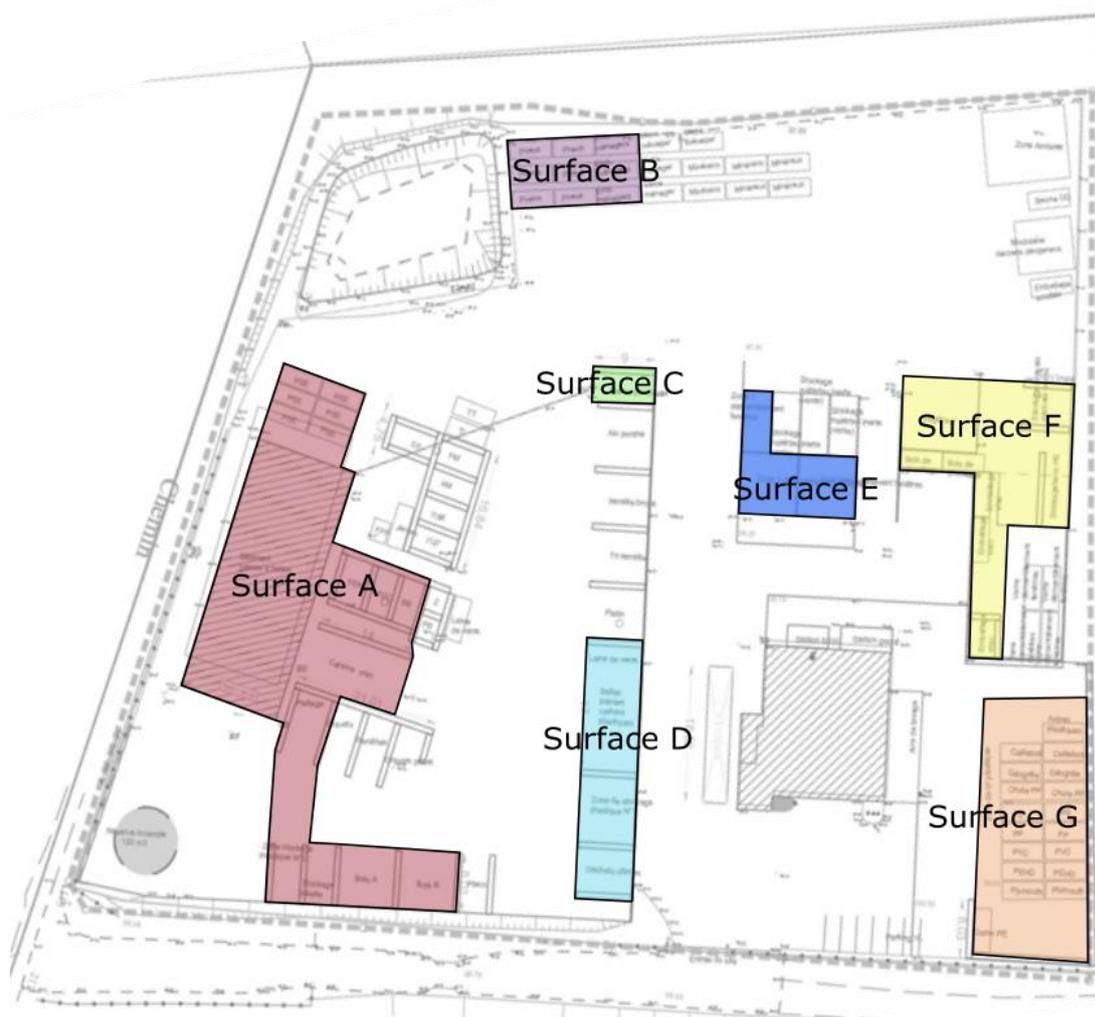


Figure 11 : surfaces considérées comme indépendantes dans le cadre du calcul D9

Selon la méthode D9, le débit de référence requis est de **90 m<sup>3</sup>/h, soit 180 m<sup>3</sup> pendant 2h (voir étude de dangers).**

Ce besoin est apporté à raison d'une réserve incendie de 180 m<sup>3</sup>.

Le calcul du volume total des eaux d'extinction incendie a été réalisé conformément au guide pratique APSAD D9A. Le tableau de la solution la plus défavorable est présenté ci-après.

Dimensionnement du volume d'eau à mettre en rétention					
			Surface A		
			Débit ou volume	Durée ou surface	Volume
Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9: (Besoins X 2 heures au minimum)	/	/	180m <sup>3</sup>
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Protection déluge	Volume système partiel extinction automatique (déluge) mis en place par la société Gurdebeke	/	/	19m <sup>3</sup>
	Rideau d'eau	Besoins X 90min	/	/	0m <sup>3</sup>
	RIA	A négliger	/	/	0m <sup>3</sup>
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (15 à 25 min)			0m <sup>3</sup>
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis			0m <sup>3</sup>
Volumes d'eau liés aux intempéries		10l/m <sup>2</sup> de surface de drainage	13 350m <sup>2</sup>	10l/m <sup>2</sup>	134m <sup>3</sup>
<b>Volume total à mettre en rétention</b>					<b>333m<sup>3</sup></b>
			Hauteur de la rétention	Surface	Volume
<b>Rétention dans le bâtiment</b>			0cm	2 239m <sup>2</sup>	0m <sup>3</sup>
<b>Volume restant à mettre en rétention</b>					<b>333m<sup>3</sup></b>

Aucune rétention au sein des bâtiments n'a été considérée. Le volume d'eau à mettre en rétention est de **333 m<sup>3</sup>**. Un bassin étanche de **700 m<sup>3</sup>** est présent sur site. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront collectées par le réseau d'eaux pluviales de voirie et dirigées vers ce bassin.

### 5.2.6. Contrôle des équipements de gestion des eaux

SECAF-CHAMFRAY a mis en place les contrôles suivants :

- › Les séparateurs à hydrocarbures sont munis d'une alarme hydrocarbures qui se déclenche si la quantité d'hydrocarbures commence à être importante (en prévention). Dans ce cas, un nettoyage de l'appareil est prévu.
- › Les séparateurs à hydrocarbures sont équipés d'obturateur automatique, réglé selon la densité des hydrocarbures. Celui-ci bloque la sortie du séparateur en cas de risque de pollution. Dans ce cas, un nettoyage est déclenché rapidement.

- › Le nettoyage des séparateurs à hydrocarbures sont réalisés par une société spécialisée (VALVERT) via un contrat d'entretien préventif annuel ;
- › Un suivi régulier de leur bon fonctionnement est effectué par des agents du site. Des alertes sont programmés via le logiciel hypérion pour les suivis réglementaires ;
- › Un contrôle visuel régulier des eaux rejetées est effectué par des agents du site ;
- › Un contrôle minimum annuel de la qualité des eaux rejetées est effectué.

## 6. *Contrôles et surveillances du site*



## 6.1. Généralités

La bonne administration du site et de ses risques passe par le respect d'une procédure stricte de contrôle et de gestion de l'ensemble des aménagements et des activités réalisées :

- › Surveillance des arrivages des déchets entrants (pesage, contrôles visuels, prélèvements) ;
- › Contrôle et entretien des matériels et des infrastructures ;
- › Contrôle de sécurité (matériels électriques, de lutte contre l'incendie, engins, etc.) ;
- › Caméras de surveillances avec enregistrement d'une période de 1 mois et consultable à distance si alerte en dehors des heures de présence. Un agent se rend sur place en cas d'alerte.

## 6.2. Contrôle d'entrée

### 6.2.1. Accès, clôture et portails

L'accès au site est surveillé pendant les heures d'ouverture. Il est contrôlé à l'accueil du bâtiment d'exploitation. L'installation est fermée à l'aide de clôtures et portails clos aux heures d'inactivité.

La vérification de la clôture est effectuée régulièrement par le responsable du site, de même que la fermeture des portails. Toute partie détériorée est réparée dans les meilleurs délais.

### 6.2.2. Admission préalable des déchets

Conformément à la réglementation, les installations de tri/transit/regroupement de déchets non dangereux identifiées sous les rubriques 2711, 2713, 2714 et 2716 doivent obligatoirement mettre en place une procédure d'information préalable avant l'admission d'un déchet sur une installation.

L'information préalable est à établir par le producteur de déchets. Elle est renouvelée tous les ans et conservée pendant 5 ans.

Cette information préalable doit contenir les informations suivantes :

- › Source (producteur) et origine géographique du déchet ;
- › Information concernant le processus de production du déchet (description et caractéristiques des matières premières et des produits) ;
- › Données concernant la composition du déchet dont notamment les constituants principaux (nature physique et chimique) et son comportement à la lixiviation, le cas échéant ;
- › Apparence du déchet (odeur, couleur, apparence physique) ;
- › Code du déchet conformément à l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement ;

- › En cas d'un déchet relevant d'une entrée miroir, éléments justifiant l'absence de caractère dangereux ;
- › Résultats du contrôle de radioactivité pour les déchets susceptibles d'en émettre, si le contrôle est effectué en amont de son admission sur le site de l'installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation ;
- › Au besoin, précautions supplémentaires à prendre au niveau de l'installation de transit, regroupement ou tri.

Dans le cas d'un apport direct par le producteur, l'information préalable est réalisée directement sur le site. Le client présente son déchet qui est ensuite orienté par les opérateurs vers la bonne zone de réception en fonction de sa nature.

Dans le cas d'apports collectés par la société SECAF-CHAMFRAY, aucune entrée ne peut se faire sans contrat préalablement signé avec le client. L'information préalable nécessaire à l'acceptation des déchets est alors réalisée en amont par le service commercial. En cas de doute sur un déchet, un rendez-vous est pris avec le client pour identifier le lieu de production, la nature du déchets... afin de proposer une solution adaptée de gestion.

Les usagers de la déchèterie (2710-1 et 2710-2) ne sont pas concernés par la procédure d'information préalable mais SECAF-CHAMFRAY a mis en place une convention d'apport de déchets dans le but d'aider les professionnels à se conformer à une meilleure gestion de leurs déchets.

## 6.3. **Contrôle de l'exploitation**

### 6.3.1. **Journal de bord**

›

SECAF-CHAMFRAY utilise 2 outils pour la gestion de son exploitation :

- › Le logiciel HYPERION Site pour le suivi des contrôles réglementaires (rapports d'analyses, entretiens des équipements, ...)
- › Le logiciel HYPERION Engins pour la maintenance des engins et des camions ;

Les autres renseignements (arrêtés, plans, consignes d'exploitation...) sont enregistrés et stockés sur un serveur dédié.

### 6.3.2. **Carnet d'entretien et de maintenance des installations**

Comme expliqué précédemment, le suivi de la maintenance des installations est gérée via le logiciel HYPERION.

### 6.3.3. **Contrôles réglementaires**

Conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, le site de Vougy fait réaliser toutes les visites réglementaires applicables, comme les visites générales périodiques (VGP), les visites périodiques non obligatoires (VPNO) et autres contrôles réglementaires.

Ces contrôles sont réalisés par des organismes agréés. Les rapports seront transmis aux autorités compétentes (DREAL, Agence de l'eau, etc.). Les non-conformités font l'objet d'actions correctives.

*Tableau 3. Contrôles et périodicité – site de Vougy*

Type de contrôle	Périodicité
Analyses des eaux pluviales (température, pH, conductivité, DB05, DCO, MES, As, Chrome hexavalent, métaux totaux, cyanures totaux, Indice Phénol, Hydrocarbures totaux, AOX, PCB, HAP, fluorures).	Annuelle
Contrôles portiques détection radioactivité	Annuelle
Contrôle des radiamètres portatifs	Annuelle
Contrôle des ponts bascule	Annuelle
Contrôles des moyens de secours (extincteurs, trappes désenfumages (atelier))	Annuelle
VGP installations électriques	Annuelle
VGP accès travaux en hauteur (échelles, escabeaux...)	Annuelle
Mesure de bruit	Tous les trois ans
Contrôle et réglage appareils sous pression (soupapes)	Annuelle
Vérification protection foudre	Annuelle
Contrôle périodique levage (palans)	Annuelle
VGP Disconnecteurs	Annuelle

#### 6.3.4. **Rapport annuel d'exploitation**

L'exploitant produira chaque année un rapport annuel de gestion du site.

Le site assure un suivi environnemental au travers :

- › Des analyses et contrôles effectués régulièrement (cf. paragraphe précédent) ;
- › Du suivi des déchets entrants et sortants.

L'ensemble de ce suivi sera transmis annuellement à la DREAL au travers du rapport annuel.

Toutes les éventuelles plaintes des riverains et parties intéressées seront enregistrées et feront l'objet d'une analyse des causes qui entraîne la mise en place d'actions adaptées. Un retour systématique sera réalisé auprès du plaignant. A ce jour, le site de Vougy n'a jamais été l'objet d'aucune plainte.

## 6.4. Moyens mis en œuvre pour l'exploitation

### 6.4.1. Formation

Le personnel sur site est à minima formé aux compétences requises au poste qu'il occupe (ex : CACES pour les conducteurs d'engins).

Le personnel est formé et sensibilisé aux procédures à mettre en œuvre en cas d'accident (sauveteur secouriste du travail, équipier de première intervention, ...).

D'autres formations de développement des compétences sont également réalisées (habilitation électrique, gestion des conflits, management, gestion des déchets...).

### 6.4.2. Moyens matériels

Dans le cadre de l'exploitation des installations, le matériel est entretenu et contrôlé tel que l'exige la réglementation en vigueur. Il s'agit en particulier des matériels suivants :

- > Le matériel nécessaire à l'entretien, à la maintenance des équipements et la manutention (dont moyen de levage, moyen de chargement...);
- > Le matériel roulant nécessaire à la gestion des stocks de déchets ;
- > L'outillage courant ;
- > Les pièces de rechange, lui permettant d'assurer la continuité du service ;
- > Le mobilier et le matériel des bureaux administratifs, des locaux techniques et des locaux sociaux, ainsi que les équipements informatiques.

### 6.4.3. Sécurité du site

#### Caméras de vidéosurveillance

3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés avec report au poste de pesée et dans les bureaux administratifs du site – L'ensemble des zones sensibles du site est couvert.

Un accès à distance (smart phone, PC) est en place.

Une société de gardiennage se rend sur place pour la levée de doute en cas d'anomalie (alarme incendie, détection intrusion, appel téléphonique d'un voisin ...)

La mise en place de deux caméras thermiques est actuellement à l'étude.